L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 MAI 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAINE & WEISSE. No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 15 MAI 1847.

[illegible]NATION.—Depuis quelques jours on a travaillé avec une grande activité aux préparatifs de [illegible] qui a lieu ce soir et tout [illegible] que le sera une digne manifestation [illegible] dont notre [illegible] est animée. [illegible] de la ville doivent, nous [illegible] de splendeur dans leurs décorations [illegible] particuliers mettront [illegible] à éclairer la façade de [illegible]. On n'a pas eu grand tems pour se préparer, mais le zèle y aura suppléé et nous [illegible] sans nul doute un beau spectacle.

SANTA ANNA.

L'[illegible] incertitude règne sur la destinée actuelle de cet "incomparable héros," Antonio Lopez de Santa Anna. Les dernières nouvelles qu'on a reçues de cette "tête si chère," sont d'une nature tout à fait contradictoires. [illegible] affirme que, quelques correspondances, [illegible] dans le voisinage d'Orizaba, entouré d'une troupe de guerriers de son espèce et vivant aux dépens de cette population inoffensive [illegible] née et mise au monde que pour l'usage des *héros* le grand chemin! D'autres [illegible] qui prétendent que, dégoûté d'une [illegible] remporte tant de victoires, [illegible] a quitté son armée pour se soustraire [illegible] qui doit couronner ses glorieux [illegible] chercher à l'étranger la *noble retraite que méritent tant de services!* Où bien [illegible] soldats, [illegible] *héroïque* dans [illegible] de Cerro Gordo, [illegible] l'infamie de se débarrasser par un assassinat du "brave des braves," ou "Napoléon américain!" Les [illegible] Les deux [illegible] sont [illegible] assez plausibles; [illegible] était en sa faveur [illegible] probabilité. Oui, sans doute Santa Anna est à Orizaba; [illegible] assez éloigné du théâtre des hostilités pour qu'on ne vienne pas [illegible] les routes d'ailleurs y sont [illegible] qu'on ne songe pas à y poursuivre cet illustre défenseur de la liberté mexicaine.

Mais, plaisanterie à part, que veut maintenant Santa Anna? [illegible] admirateurs eux-mêmes [illegible] un homme impossible. Le Mexique est dégénéré, l'affaissement y est [illegible] la dernière force de l'opposition [illegible] le mépris, et l'ex-dictateur ne saurait se relever de la honte et du ridicule qui [illegible] à son nom. Les Mexicains [illegible] Santa Anna [illegible] Santa Anna a fui [illegible] Buena Vista [illegible] Santa Anna est confiné par la [illegible] Santa Anna ne [illegible] M. Polk [illegible] *adroit et fidèle* [illegible] Santa Anna par M. P[illegible].

M. C. Jones, éditeur du *Mercury*, qui se trouvait récemment [illegible] encore à Washington, écrit à l'*Union* pour déclarer que l'on a fait [illegible] sa nomination comme maître de Poste de la Nouvelle-Orléans [illegible] le moindre fondement dans ce bruit. M. Jones, [illegible] donner [illegible] ne l'ai jamais sollicitée; je n'ai même jamais eu la pensée de la solliciter."

EUROPE.

Arrivée du Caledonia.—Dépêche Télégraphique.

Le *Caledonia* est entré à Boston le 12 courant avec des dates de Liverpool du 19 avril. Une hausse sensible s'est prononcée sur les divers produits à cet effet, [illegible] dans cette conjoncture.

La dépêche télégraphique qui nous transmet les renseignements commerciaux est comme d'ordinaire [illegible] en nouvelles politiques. L'Angleterre est assez calme. Son habitude [illegible] la situation de l'Irlande [illegible] on espère être arrivé à la fin de la crise désastreuse par laquelle ce malheureux pays vient de passer. C'est peut-être simplement le sentiment des optimistes. Il faut reconnaître après tout que le mal ne pouvait pas s'accroître, tout changement, toute modification est une amélioration. Les séances du parlement n'offrent que peu d'intérêt et on pense qu'après avoir terminé sans bruit sa besogne, ce corps sera dissous en juin ou en juillet. Jamais peut-être les partis n'avaient été aussi paisibles en Angleterre.

Le navire de guerre des Etats-Unis *Jamestown* [illegible] apportait les dons en provisions adressés [illegible] Irlandais, est arrivé à Cork le 12 avril.

Mme Bancroft, femme de l'envoyé des Etats-Unis à Londres, a eu l'honneur de dîner le 15 avril avec la reine au palais de Buckingham.

La compagnie des vapeurs des Indes Occidentales a acheté le *Great Western* au prix de 25,000 livres.

Jenny Lind, la grande cantatrice suédoise, est arrivée à Londres. On ne dit pas encore quel succès elle y a obtenu.

Les dernières nouvelles de la santé de M. O'Connell laissent peu d'espérance de revoir jamais en Angleterre le *Libérateur*.

Depuis le 14, la condition de la Banque d'Angleterre [illegible] le commerce; l'or et l'argent en lingots s'exportent rapidement.

Le *Rochester*, capitaine Truman, parti de Liverpool pour New-York, s'est perdu le 18 au matin entre Dalkey et Wexford, et à environ 12 milles de ce dernier port. Personne n'a péri.

D'après les journaux anglais, la situation de la France empire tous les jours; mais nous avons besoin d'autres autorités pour y croire. Nous aurons soin de chercher la vérité dans la comparaison de nos journaux et de nos correspondances.

Le Portugal est toujours à peu près dans le même état. Les troupes royales et les insurgés sont toujours sur pied sans se faire grand mal. On pense toutefois qu'une crise est imminente et que la reine, incapable de se défendre, a demandé le secours de l'Angleterre. On craint un dernier effort des insurgés. Pourtant ceux-ci ne semblent pas augmenter leurs forces; ils ne réussissent point à opérer de nouveaux soulèvements.

Les états généraux de la Prusse se sont assemblés, en vertu de la nouvelle charte. L'ouverture de la session a été faite le 11 avril par le roi en personne. Ce prince a prononcé un discours qui, pour la longueur, ressemble singulièrement aux messages de nos présidents.

Hte Larsonneur.—Notre ville possède depuis quelques jours un artiste distingué dont le nom est connu de bon nombre de dilettanti. C'est M. Hte Larsonneur qui depuis quelques années habitait Mexico et qui se rend en France. Dès son plus jeune âge, M. Larsonneur avait acquis dans son pays natal une juste célébrité par la prodigieuse précocité de son talent. L'enfant est devenu un homme, et le talent s'est développé avec les années. M. Larsonneur est, au dire des connaisseurs, un des plus remarquables violons qui soient venus dans ce pays-ci. On nous assure que nous serons appelés à en juger mardi prochain au théâtre d'Orléans. M. Larsonneur doit exécuter, dans l'un des entr'actes, un morceau de Vieux Temps, aussi remarquable par la grâce de la mélodie que par l'ampleur des accompagnements. C'est, si nous ne nous trompons, le *Caprice-Fantaisie* que le grand artiste nous a fait entendre lui-même, il y a quelque part trois ans. C'est une bonne fortune dont tous les amateurs voudront profiter.

Connecticut.—La législature de cet Etat s'est réunie le 5 à Hartford. Après l'élection des officiers chargés de présider les deux chambres, le gouverneur Bissell a prêté serment et prononcé lui-même son message. Ce document est bref; il se prononce contre la guerre du Mexique et contre l'abolition du tarif de 1842. Il trace un tableau satisfaisant de la situation financière. Il s'oppose à la concession du droit de suffrage aux gens de couleur, et paraît désirer que la législation de l'Etat ne soit modifiée dans aucune de ses bases essentielles.

Chronique Locale.

La crevasse.—Nous annonçons avec plaisir que la brèche faite par le courant impétueux du Mississippi à la levée d'Alger, est entièrement réparée. Trois cents travailleurs sont encore à l'œuvre; ils ont réussi, après bien des efforts, à construire une palissade autour de l'espace effondré, et il ne leur reste plus qu'à élever à l'extérieur un revêtement en terre pour assurer la solidité des travaux. Il n'y a plus que quelques pouces d'eau sur le chemin de course de Bingaman. Quoique dans le village même les dégâts n'aient pas été considérables, nous craignons que le sinistre ne soit suivi de résultats funestes pour quelques habitans des terres basses.

L'illumination.—On se prépare partout à la grande manifestation de ce soir. Le spectacle sera des plus brillants s'il faut croire tout ce que l'on dit et tout ce que l'on promet. Les hôtels municipaux et les places publiques rivaliseront de splendeur. La Bourse St-Louis, l'hôtel St-Charles, le Verandah, l'Arcade, la Bourse des Marchands et celle de Hewlett, promettent monts et merveilles. Ce sera beau et ce sera cher. A ce soir.

Conseil de la Municipalité No Un.—La séance d'hier soir a été exclusivement consacrée à discuter l'élection contestée entre MM. Crozat et Lily. Après avoir entendu les arguments des avocats des deux parties, le Conseil décide par 11 voix contre 3 que M. Crozat était dûment élu et qu'il avait droit à son siège. M. Randall Hunt représentait R. James Lily, et M. Robert Preaux, M. J. M. Crozat.

Première cour de district.—L'affaire de l'Etat contre Ignace Penac dit Pepin, pour vol, a été appelée hier matin devant le juge McHenry. On se souvient peut-être que Penac a déjà subi un premier jugement, mais que le jury n'a pu s'entendre sur la nature du verdict. Onze jurés seulement ont été assermentés hier. L'affaire se continuera ce matin.

Blessures.—Hier matin, entre onze heures et midi, un esclave nommé Willis et appartenant à M. Manuel Blasco, a été grièvement blessé d'un coup d'épée par un nommé Carlo Romis. Ce dernier a été immédiatement arrêté et conduit devant le recorder Genois. Il a dû fournir $500 de cautionnement pour répondre de sa prochaine comparution.

Escroquerie.—Patrick Cowen et Henry Murphy, arrêtés à la requête de Henry Plumer, qui les accuse de lui avoir soustrait une montre frauduleusement, ont comparu hier devant le recorder de la Seconde Municipalité. Ils ont été renvoyés pardevant la Première Cour de District.

LE TARIF POSTAL DES NOUVEAUX STEAMERS TRASATLANTIQUES.

L'administration des postes vient de publier le tarif pour le transport des lettres et journaux par la nouvelle ligne transatlantique, dont le *Washington* est le steamer inaugural. Voici quelles sont les principales dispositions de ce règlement:

1o. Toutes lettres, journaux ou paquets doivent être affranchis, sauf ceux à destination de Brême ou des pays servis par l'intermédiaire de la poste brémoise, Hambourg excepté, pour ceux-là le port pourra être payé à Brême seulement.

2o. Toutes lettres et paquets pesant moins d'une demi-once paieront de New-York, 24 cents; au-dessus d'une demi-once et jusqu'à une once, 48 cents; et 15 cents par demi-once en sus.

3o. Chaque journal, brochure ou prix-courant paiera 3 cents. Le tout sans préjudice des taxes existantes pour le parcours intérieur jusqu'à New-York.

Ce n'est pas sans un vif désappointement que nous avons lu ces conditions vraiment onéreuses imposées au commerce aussi bien qu'à la presse. Nous nous attendions à quelque chose de plus large et de plus libéral, et nous ne pensions pas que ce fût avec un tel système que les Etats-Unis eussent la prétention d'apporter des facilités réelles aux communications internationales. Le public, le commerce et nos confrères européens seront bien certainement de notre avis et partageront notre surprise en voyant comment un pays qui vient être le roi du progrès et de la liberté entend une des parties les plus essentielles de ce rôle.

C'est surtout en ce qui regarde les journaux et les imprimés que l'administration américaine est illogique, inhabile et sans excuse. Les journaux qui nous viennent aujourd'hui de France par Liverpool, ne paient que deux ou trois sous de frais de port. Par le *Washington* ils en paieront cinq, deux de Paris au Havre, et trois de Southampton à New-York. Est-ce bien là une combinaison appropriée aux besoins d'un peuple dont la publicité est le premier élément de prospérité? Est-ce ainsi que l'on croit se poser en champion de la liberté du commerce et de la presse? Est-ce en faisant un tel usage du monopole postal que l'on espère se le faire pardonner?

En ce qui concerne les lettres, le tarif américain a, nous devons le dire, et un antécédent et une excuse. L'antécédent, c'est le prix que l'on payait naguère par la ligne du *Great Western*; l'excuse, c'est une exigence aussi étrange qu'inexplicable de la poste anglaise. Celle-ci exige, dit-on, huit pence ou *seize* cents par lettre pour le seul fait du débarquement des dépêches à Southampton. Une telle prétention est exorbitante et intolérable. Aussi un employé de la compagnie, E. R. Collins, est-il chargé d'aller en Angleterre s'efforcer d'amener le gouvernement anglais à une transaction. Dans le cas où il ne réussirait pas, l'administration américaine doit, à ce qu'on nous assure, user de représailles en frappant d'une égale exigence les lettres arrivant d'Angleterre dans les ports de l'Union. En définitive, c'est le commerce qui paiera les frais de la guerre, et il est à souhaiter que, de part et d'autre, on revienne à de meilleurs sentiments. Heureusement, les nécessités de la concurrence aidant, tout cela ne tardera pas à être modifié. (*Courrier des E.-U.*)

Une fidèle épouse.—Un drame s'est passé à bord du navire *Charles* qui s'en revenait d'Honolulu à New-Bedford. Parmi les passagers se trouvait une Mme Beck, veuve du capitaine Beck, du navire *Atlantic*, mort seulement depuis quelques semaines. La pauvre dame était fort profondément affligée en montant à bord; son désespoir ne fit qu'aller croissant, et se transforma en la plus noire mélancolie. Un jour, ne la voyant point paraître, on entra dans sa cabine, on ne l'y trouva point; la malheureuse s'était précipitée à la mer durant la nuit pour aller rejoindre l'époux qu'elle avait perdu.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance de mercredi, le 12 mai 1847.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement. M. Wilder a été appelé au fauteuil.

Membres présents: MM. Allan, Cruzat, Gasquet, Haines, Holland, Stickney, Surgi, Thacker, Vandegrift, Wilder et Zacharie.—Absent: M. Wray.

M. Zacharie expose au Conseil que M. Wray est absent pour cause de maladie grave de l'un des membres de sa famille.

Sur motion de M. Holland, son absence est excusée.

Sur motion, le Conseil procède par la voie du scrutin à l'élection d'un Président.

MM. Cruzat et Stickney étant nommés vérificateurs, au dépouillement il résulte que de 10 votes: M. Wilder en a obtenu 6, M. Zacharie 2—M. Cruzat—2; conséquemment M. W. H. Wilder a été dûment élu Président du Conseil.

Le procès-verbal des dernières séances est lu et approuvé.

M. Stickney fait la motion que le Conseil procède à l'élection d'un secrétaire.

M. Zacharie fait la motion de renvoyer cette élection à la prochaine séance.

L'appel nominal demandé par M. Holland sur cette dernière motion, résulte comme suit:

Oui: MM. Allan, Cruzat, Haines, Surgi, Thacker, Vandegriff et Zacharie—7.

Non: MM. Gasquet, Holland et Stickney—3, la motion est adoptée.

Sur motion de M. Stickney, M. P. C. Cuvellier est nommé secrétaire *pro tempore*.

Lettres et Pétitions

M. Holland présente un mémoire de MM. Mauras et Perie, sur le sujet de l'amélioration des eaux publiques de la Nouvelle-Orléans, et sur motion, l'impression à cent exemplaires en est ordonnée.

M. Allan présente une pétition de M. S. P. Stickney demandant à être exempté de payer la taxe de dix piastres par représentation prélevée sur son Cirque.

Sur motion de M. Holland, cette pétition est référée au comité des réclamations.

Rapports des Comités.

M. Holland, au nom du comité nommé pour réviser les règlements, fait la motion que vu l'absence du président du comité, il lui soit accordé plus de tems pour faire son rapport. Cette motion est adoptée.

M. Richards, au nom du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent:

Les soussignés, membres du comité auquel avait été référée la pétition de T. C. Poole, priant qu'un coffre fort en fer lui soit accordé pour la conservation des documents publics de la seconde Cour de District, ont l'honneur de vous rapporter qu'ils sont d'opinion qu'un coffre fort est très nécessaire à l'usage du bureau du greffier, pour y conserver les documents consistant en testaments, &c. Qu'ils sont aussi d'opinion que la ville et la paroisse devraient en fournir un à l'usage permanent de ce bureau. En conséquence, ils ont l'honneur de vous soumettre la résolution ci-annexée.

Signé: Th. Zacharie.
W. H. Wilder.

Résolu par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que Thomas C. Poole, greffier de la Deuxième Cour de District, soit et demeure autorisé à acheter un coffre fort à l'épreuve du feu pour l'usage de son bureau, pourvu que le coût n'en excède pas $

M. Holland fait la motion de déposer ce rapport sur le bureau et demande l'appel nominal; et il résulte que MM. Cruzat, Haines, Holland, Stickney, Surgi, Thacker et Vandegriff votent dans l'affirmative—7 oui, et MM. Allan, Gasquet et Zacharie dans la négative—3 non. La motion est adoptée.

M. Thacker, au nom du comité à l'effet de s'enquérir de l'administration de la Poudrière, offre le rapport suivant:

Au Président et aux Membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,

Les soussignés, membres du comité nommé à la séance du 3 mai, à l'effet de s'enquérir des affaires de la Poudrière, ont l'honneur de rapporter,

Qu'à la suite d'une visite récente ils ont trouvé toutes les affaires dudit établissement conduites de la manière la plus satisfaisante, et en conséquence c'est avec plaisir qu'ils annoncent au Conseil qu'ils ne trouvent pas qu'il soit nécessaire de suggérer aucun changement dans la susdite administration.

Votre comité a l'honneur de vous soumettre l'état suivant établissant les recettes et les dépenses de mai 1840 à mai 1847, d'où il résulte pour ce temps, un gain net de $7116 76.

Montant reçu pour emmagasinage de mai 1840 à mai 1841,	$4,021 51	
Dépenses pour la même année,		3,973 70
Montant reçu pour emmagasinage de mai 1841 à mai 1842,	4,371 22	
Dépenses pour la même année,		2,810
Montant reçu pour emmagasinage de mai 1842 à mai 1843,	2,540 88	
Dépenses pour la même année,		2,800
Montant pour emmagasinage de mai 1843 à mai 1844,	2,176 88	
Dépenses pour la même année,		2,368 32
Montant reçu pour emmagasinage de mai 1844 à mai 1845,	5,585 53	
Dépenses pour la même année,		2,325
Montant reçu pour emmagasinage de mai 1845 à mai 1846,	4,355 70	
Dépenses pour la même année,		4,890
Montant reçu pour emmagasinage de mai 1846 à mai 1847,	3,566 59	
Dépenses pour la même année,		2,644 46
Excédant des recettes sur les dépenses pour 7 ans,		7,116 76
	$27,918 24	27,918 24

Votre comité demande donc à être déchargé de toute considération ultérieure.

(Signé) J. S. Thacker.
John E. Holland.
L. Surgi.

Sur motion de M. Stickney, le Conseil procède à l'élection d'un gardien de la Poudrière.

M. Holland annonce M. Décoteaux Saucier comme candidat. Lecture est faite de lettres de MM. Erastus Charbonnet et André Vincent s'annonçant comme candidats.

MM. Gasquet et Haines étant nommés vérificateurs, au dépouillement il résulte que de 11 votes

M. D. Saucier en a obtenu 10
M. E. Charbonnet, " 1

Conséquemment M. D. Saucier est dûment élu gardien de la Poudrière.

Sur motion de M. Thacker, il est accordé plus de temps au comité nommé à l'effet de déterminer les quotités, pour faire son rapport.

Après dispense des règles, M. Holland présente la résolution suivante:

Attendu que le maire, conformément à une résolution de ce Conseil a fixé samedi soir le 15 mai courant, pour que les citoyens de cette ville puissent témoigner par une illumination générale l'admiration et la reconnaissance que leur inspirent les brillants faits d'armes des officiers et des soldats américains dans les plaines du Mexique;

Il est résolu par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, que le Major Général J. S. Lewis soit et demeure invité à faire tirer un salut de 101 coups de canon de la "Place d'Armes" à 9 heures dudit soir.

Résolu de plus que la Légion de la Louisiane, le bataillon Washington, les compagnies de volontaires, les compagnies de Pompiers, les Francs-Maçons, les "Odd Fellows" et autres sociétés ou associations de cette ville soient et demeurent invitées à sortir en uniforme ou costume complet ledit soir et à se joindre à la procession qui sera formée sous la direction des maîtres de cérémonies qui seront nommés par le comité d'arrangements.

Il est de plus résolu que les capitaines de navires et de bateaux à vapeur dans le port soient invités à illuminer leurs navires et bateaux ledit soir.

Il est de plus résolu qu'un comité d'arrangements (composé de deux membres de chaque Municipalité) soit nommé par le Président, et que ce dit comité prenne les mesures nécessaires pour faire illuminer la Maison de Cour et faire tous les arrangements nécessaires à fin de rendre la célébration digne de la "Ville du Croissant."

Sur motion de M. Stickney les résolutions précédentes sont unanimement adoptées.

Le Président nomme du comité MM. Surgi, Gasquet, Thacker, Haines, Holland et Vandegriff.

Le rapport et l'état suivant du trésorier de la paroisse ont été lus, et, sur motion, l'inscription aux minutes en a été ordonnée.

Rapport du Trésorier de la paroisse.

Balance en mains au 17 mars 1847....	$623 72	
Reçu depuis à compte de taxes....	1,339 21	
		$1,962 93
Déboursé depuis:		
Commission du collecteur de taxes..................	$388 43	
Remboursement de taxes de paroisse..................	10 00	
Compensation au secrétaire du Conseil-Général.....	350 00	
		748 43
Balance en mains le 3 mai 1847.....		$1,214 50

(Signé) A. CRUZAT,
Trésorier de la Paroisse.

PAROISSE D'ORLEANS.

Etat sommaire des recettes et dépenses de la paroisse d'Orléans, du 16 juin 1846, époque à laquelle le jury de police a été aboli, jusqu'au 1er mai 1847.

Recettes.

Balance en caisse le 16 juin 1846....	$20,138 51	
Recettes de taxes sur propriétés foncières et esclaves pour 1845......	11,980 46	
Do do 1844......	755 77	
Do do 1843......	228 62	
Do do 1842......	1,156 17	
Do do 1841......	126 95	
Recettes de taxes sur cafés, cabarets, &c., &c., pour 1846....	450 00	
Droits sur les ventes de succession,	591 44	
Taxes sur les procès dans la Cour de Cité,	100 00	
Loyers des Cours de justice........	1,166 66	
Remboursement par l'Etat........	277 41	
		36,980 99

Dépenses.

Salaires—Crieurs et constables,	$ 76 75	
Médecins de la prison de paroisse,	125 00	
Loyer de la prison à compte	15,000 00	
Nourriture des prisonniers,	502 76	
Do work house,	3,649 50	
Coroner,	45 00	
Médecins,	10 00	
Frais de bureau,	33 13	
Do d'élection,	205 10	
Dépenses de la Cour de Paroisse,	10 00	
Dépenses casuelles,	239 75	
Commissions des collecteurs et compensations,	5,537 62	
Salaire du juge de la Cour de Cité,	16 66	
Salaire du marshal,	161 25	
Dépenses de la Cour de Cité,	10 00	
Salaire du juge de la Cour des Preuves,	59 94	
Dépenses de la Cour des Preuves,	10 00	
Salaire de l'avocat de la Par.	157 49	
Bureau des assesseurs de taxes, salaires et autres dépenses,	3,655 77	
Remboursement de taxes,	10 00	
Distribution de fonds entre les Municipalités,	6,930 77	
		35,766 49
Balance en caisse le 1er mai 1847...		$1,214 50

A. CRUZAT,
Trésorier de la Paroisse.

Après dispense des règles, M. Holland présente la résolution suivante, laquelle est adoptée:

Résolu que les directeurs de la compagnie de la machine hydraulique sont et demeurent requis de faire ouvrir chaque jour tous les hydrants posés dans les trois Municipalités, de manière à ce que l'eau en coule librement au moins pendant quinze minutes, à l'effet de laver et de nettoyer les rues et les rigoles des dites Municipalités.

Sur motion de M. Stickney, le Conseil procède de vive voix à l'élection de douze médecins qui devront constituer le bureau de santé de la ville de la Nlle-Orléans, pour l'année courante. Et il résulte que MM. Allan, Cruzat, Gasquet, Haines, Holland, Stickney, Surgi, Thacker, Vandegriff, Wilder et Zacharie, 11 membres, votent pour MM. Hort, Landreaux, Stone, Souserre, pour la Municipalité No. 1, MM. J. Jones, Hunt, Wedderburn, Crodkett, pour la Municipalité No. 2, MM. J. J. Kerr, Clarke, Vandegriff, Lemonnier, pour la Municipalité No. 3.

Conséquemment MM. les docteurs Hort, Landreaux, Stone, Souserre, J. Jones, Hunt, Wedderburn, Crodkett, J. J. Kerr, Clarke, Vandegriff et Lemonnier, sont élus unanimement membres du Bureau de Santé.

Après dispense des règles, M. Holland présente l'ordonnance suivante:

Ordonnance réglant le tarif et la fabrication du pain dans les limites de la Nouvelle-Orléans:

Le Conseil Général ordonne ce qui suit:

Article 1er.—Toute personne engagée ou désirant s'engager dans le commerce de la boulangerie, soit par elle-même, soit en employant toute autre personne pour faire ce commerce à son profit ou sous sa direction, dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, devra faire une déclaration de ce fait ou de cette intention au bureau du Maire, et y faire enregistrer son nom dans un livre tenu à cet effet.

Art. 2.—Tout boulanger devra, sur tous les pains faits de farine de blé qu'il fera ou fera faire, vendra ou fera vendre ou destinera à la vente, faire étamper d'une manière nette et lisible les initiales de ses noms et surnom ou toute autre marque particulière et distincte, aussi bien que le nombre d'onces que pèsera chaque pain, et il sera du devoir des dits boulangers de faire connaître leur étampe ou marque respective au bureau du Maire, et cette marque sera inscrite en regard de son nom, dans le livre ci-dessus.

Art. 3.—Les boulangers ou autres personnes faisant le commerce de la boulangerie, devront faire leur pain de farine belle et saine, et lui donner le poids qu'établira le tarif fixé par le Maire en vertu de la présente ordonnance.

Art. 4.—Les boulangers, épiciers et autres personnes vendant du pain ou l'offrant en vente, seront tenus d'avoir des balances et des poids vérifiés sur l'étalon légal.

Art. 5.—Les pains devront être de deux qualités; ceux de la première qualité devront être faits de farine de blé superfine et étampés No. 1; ceux de la seconde qualité devront être faits de farine inférieure en qualité, mais aussi saine que la première et étampés No. 2.

Art. 6.—Le Maire fera publier chaque samedi, dans au moins deux gazettes publiées en anglais en français, le tarif du pain pour la semaine suivante, et afin d'établir le dit tarif, il estimera qu'un baril de farine produit 3,732 onces de pain (poids américain), et afin de déterminer le poids d'un pain de dix sous, le nombre d'onces sera divisé par un nombre égal au nombre de fois dix sous que peut valoir un baril de farine sur le marché, à l'époque où le tarif est assis, en y ajoutant la somme de deux piastres et cinquante sous, laquelle est par la présente allouée comme profit sur tout baril de farine manipulé dans cette ville—le quotient sera le nombre d'onces que devra peser un pain de dix sous. Toutes les fois qu'en vertu de la règle précédente les parties fractionnelles seront moindres qu'une demi-once il n'en sera pas tenu compte; mais toutes les fois qu'elles seront égales à une demi-once ou excéderont ce poids, il sera ajouté une once au poids du pain.

Art. 7.—Les boulangers et autres personnes faisant le commerce de la boulangerie ne pourront vendre ou offrir en vente des pains d'une valeur moindre que dix ou cinq sous, bien entendu que les pains de cinq sous devront avoir la moitié du poids établi par le tarif du Maire, pour le pain de dix sous.

Art. 8.—Tout boulanger ou toute autre personne faisant le commerce de la boulangerie, comme il est dit ci-dessus, fera peindre son nom sur chacun des côtés extérieurs de la couverture de ses charrettes à pain, en lettres de 4 pouces au moins, et pour le pain vendu dans des paniers ou autrement, ils feront peindre leur nom sur une plaque de fer blanc, en lettres de deux pouces au moins, et cette plaque devra être convenablement assurée sur la partie extérieure des dits paniers, sous peine d'une amende de $10 ni plus de $50 pour chaque contravention, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, une moitié au profit de l'inspecteur de pain de la municipalité où aura lieu la contravention, et l'autre au profit de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

Art. 9.—Toute personne qui fera, étampera ou vendra, ou qui fera faire, étamper ou vendre du pain contrairement à l'esprit et à la lettre de cette ordonnance, ou qui vendra du pain de seconde qualité pour du pain de la 1re, ou qui vendra, ou offrira en vente un pain ou des pains d'un poids moindre que celui qui sera fixé par le tarif du maire, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de $15, et n'excèdera pas $100 par chaque contravention, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, une moitié au profit de l'inspecteur de pain de la municipalité où aura lieu la contravention, l'autre au profit de l'hôpital de Charité.

Art. 10.—Le Maire nommera le 3me lundi de mai de chaque année, un inspecteur de pain pour chaque municipalité chargé d'inspecter et d'examiner au moins trois fois par semaine dans les différents districts de la ville, le pain destiné à être vendu, afin de s'assurer s'il est fait de farine bonne et saine, s'il est étampé conformément à cette ordonnance, combien il pèse, et si son poids correspond au tarif, et à ces fins le dit inspecteur aura le droit, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, d'entrer dans les boulangeries, boutiques, magasins ou autres endroits où les précipités, dans lesquels du pain de froment est ou sera confectionné, emmagasiné, déposé ou tenu, et de dit inspecteur ainsi que les officiers de police, gardes de ville et connétables sont, par ces présentes, autorisés à arrêter et détenir tous boulangers ou autres personnes, esclaves ou autres, portant du pain par les rues, pour être vendu, soit dans des paniers ou autrement, et si après avoir inspecté et pesé le dit pain, le dit officier trouve qu'il manque, en tout ou partie, de l'étampe voulue, qu'il y a un déficit dans le poids, ou qu'il n'est pas de la qualité requise par cette ordonnance, il conduira le délinquant, ou les délinquants, devant un des recorders, ou devant un des juges de paix de la Nouvelle-Orléans, le quel déclarera le dit pain saisi et confisqué au profit de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

Art. 11.—A l'avenir il sera du devoir des commissaires de police des divers districts de la ville et des marchés publics, d'examiner la qualité et l'étampe du pain offert en vente dans la ville, et de signaler les délinquants aux recorders de chacune des municipalités.

Art. 12.—Tout commissaire de police des districts de cette ville ou des marchés, qui négligera de remplir les devoirs qui lui sont assignés par cette ordonnance, et qui ne fera pas un rapport exact de chaque contravention à ladite ordonnance qu'il pourra découvrir, sera, sur conviction du fait, privé de son emploi par le Maire.

Art. 13.—*Les susdits inspecteurs auront droit à la moitié des amendes qui seront imposées par un tribunal compétent sur chaque contravention à aucune des dispositions de la présente ordonnance et ne recevront aucune autre rémunération.*

Art. 14.—L'Imprimeur de ce Conseil est, par ces présentes, requis d'imprimer, en Français et en Anglais, 500 exemplaires de cette ordonnance, à l'usage des boulangers, du public et du bureau du maire.

Art. 15.—Cette ordonnance aura effet et sera mise en vigueur à dater du 1er juin prochain.

Art. 16.—L'Ordonnance intitulée: "Ordonnance pour régler la fabrication et la vente du pain dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 9 mai 1817, et toutes ordonnances et parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent rappelées.

M. Stickney fait la motion de référer la susdite ordonnance à un comité spécial de trois membres, dont un de chaque municipalité.

M. Cruzat fait la motion qu'elle soit mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance, et que 100 copies en soient imprimées. Cette dernière motion est adoptée.

8 1/2 *heures du soir.*—Sur motion, le Conseil s'ajourne à samedi, le 22 du courant, à 6 heures du soir.

P. CH. CUVELLIER, Secrétaire pro tem.

☞ Nous sommes priés d'annoncer que le numéro de l'Echo National, qui devait paraître demain dimanche, est renvoyé à jeudi prochain, pour cause d'améliorations typographiques.

☞ Les actionnaires dont les noms suivent, se sont soutenus comme candidats aux places de directeurs de la Banque des Citoyens, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 courant.
A. B. ROMAN,
JAMES ROBB,
ARNOLD BODIN.
11 mai—12

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. B. ROMAN n'est point candidat à la place de directeur de la Banque des Citoyens.

☞ Les actionnaires dont les noms suivent, seront soutenus comme candidats aux places de directeurs de l'Association Consolidée, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 courant:
CHARLES DERBIGNY,
ALEXANDRE LESSEPS,
JULES LAVERGNE.
13 mai—122

☞ Les actionnaires dont les noms suivent, seront soutenus comme candidats aux places de directeurs de l'Association Consolidée, à l'élection qui doit avoir lieu le 22 mai courant.
CHARLES DERBIGNY,
EVARISTE BLANC,
ALEXANDRE LESSEPS.
13 m—9f

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Henry, Salter, pr Boston.
Flavius, Cook, pr New-York.
Barque Bostonian, Mair, pr Cork et un marché.
Ketch Comet, Rowlings, pr Barbades.
Brick Orleans, Schneider, pr la Havane.
Podi, ——, pr Cork et un marché.
Kimball, Paul, pr Boston.
Goelette Matthew Vasser, Bennett, pr Brasos.
Traveller, Freeman, pr Boston.
T E Hunt, Harrison, pr Brasos.
Southerner, Goodeed, pr Brasos.

ARRIVÉS.

Navire Martha, Rich, de Liverpool.
Barque Altorp, ——, à la pointe.
Brick Lyna, Nelson, de Rio Janeiro.
Goelette Oella, Rain, de Vera Cruz.
Fair Lady, Williamson, de Brasos.
Marie Antoinette, Habbedge, de Brasos.
transport des E U, Heroine, ——, en rivière.
Florance, Smith, de Tampico.
Adelaide, Braddock, d'Apalachicola.
Phoenix, Mourin, à la pointe.
Steamers Baline, Wilson, de Ouachita River.
Music, Delfares, de Longueville.
Yalabusha, Aukrine, de Minden.
Highlander Gilman, de St-Louis.
Creole, Reynolds, de Mobile.
W W Fry, Burcell, de St-Louis.
Guy Jones, Wilson, de St Louis.
Com Perry, Jones, de Cincinnati.
Judge McLean, Hinckle, des Attakapas.
Mobile Nation, de la Mobile.
Queen of the West, Montgomery, de St-Louis
Arkansas No 4, Beatty, de Little Rock.
Homer, Swager, de St-Louis.
Chancellor, Bacon, de Louisville.

Au sus du fleuve et montant:

Navires [illegible], Dunmark et J Titcomb, et quatre navires et une goelette [illegible].

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de [illegible] ... [illegible]

CÉLÉBRATION DE NOS VICTOIRES.

PROGRAMME.

1o Le major-général Lewis est requis de faire tirer un salut de cent et un coups de canon sur la place d'Armes, samedi, à 9 heures du soir.

2o Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont invités à illuminer leurs bâtiments.

3o La procession se formera sous la direction du Grand Marshal et de ses députés, en face de la Maison d'Etat, rue du Canal, à 7 heures et demie précises, et remontera le côté sud de ladite rue jusqu'à la rue Saint Charles; elle suivra la rue St Charles jusqu'à la rue St Joseph, et cette dernière rue jusqu'à la rue Tchoupitoulas, qu'elle descendra jusqu'à la rue Poydras; elle suivra la rue Poydras jusqu'à la rue du Camp, d'où elle descendra le long de la rue de Chartres jusqu'au côté nord de l'Esplanade, elle remontera l'Esplanade jusqu'à la rue de la Levée, descendra la Levée jusqu'aux Champs Elysées, dont elle suivra le côté nord jusqu'à la rue des Grands Hommes; elle remontera la rue des Grands Hommes jusqu'à la rue de l'Esplanade, et suivra le côté sud de l'Esplanade jusqu'à la rue Royale, qu'elle remontera jusqu'à la rue du Canal, et elle suivra le côté nord de la rue du Canal jusqu'à la rue des Remparts, où elle se séparera.

4o Les négociants ainsi que les différens bureaux sont invités à fermer 4 heures de l'après midi.

ORDRE DE LA PROCESSION.

1 Le Député Marshal
2 Escorte militaire.
3 Vétérans de 1814 et 15.
4 Marshal du jour.
5 Le Gouverneur et son état-major.
6 Le major-général Pillow—le colonel McIntosh—le lieutenant colonel Charles May—le lieutenant S. G. French.
7 Le capitaine A. G. Blanchard et sa compagnie de volontaires de la Louisiane.
8 Le Lieutenant Gouverneur—le Secrétaire d'Etat—le Trésorier de l'Etat—l'Auditeur des comptes publics—l'Ingénieur civil et l'Arpenteur général—le Surintendant des écoles publiques de l'Etat
9 Les Membres de la Législature.
10 Les Consuls étrangers.
11 Les Etrangers distingués.
12 Les Juges et Officiers de la Cour Suprême.
13 L'Avocat-Général et l'Avocat de district.
14 Les Juges de la Cour des Etats Unis.
15 L'Avocat de district et le Marshal des Etats-Unis.
16 Le Maire de la ville de la Nlle Orléans.
17 Le capitaine Duperu et sa compagnie de dragons.
18 Le capitaine McReynolds et sa compagnie.
19 La compagnie de dragons.
20 Les membres du Conseil-Général.
21 Les Recorders, Aldermen et Officiers des trois Municipalités.
22 Les Directeurs, Professeurs et Elèves des écoles publiques.
23 Les Officiers de la marine.
24 Les Officiers de l'armée.
25 Les volontaires et soldats de l'armée.
26 Les juges de paix de la ville de la Nouvelle-Orléans.
27 Le Collecteur de la Douane, l'Officier naval, le Surveyor et le Directeur de la Poste.
28 Le Régistrer et le Recorder du Bureau des terres.
29 Le Conservateur des hypothèques et le Régistrer des naissances et décès.
30 Le Clergé.
31 Les Membres du barreau.
32 Les Membres de la Société médicale et ceux du Bureau de Santé.
33 La Société des Francs Maçons, les Odd Fellows, les Sociétés de Bienfaisance, et toutes les sociétés incorporées.
34 Le Capitaine et les Gardiens du port.
35 Les Capitaines de navires et de bateaux à vapeur.
36 Les Notaires publics.
37 Les étrangers et les citoyens en général.
38 Les compagnies de Pompiers.
39 Escorte militaire.

Dès leur arrivée à la Maison d'Etat, les compagnies incorporées se feront connaître au Grand Marshall, qui leur assignera leurs places respectives.

Par ordre du Comité. 15 mai

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI soir, 14 mai 1847.

COTON.—Arrivé depuis ces trois derniers jours de Louisiane et Mississippi 1237 [illegible], Tennessee et North Alabama 771, Arkansas 52, Mobile 5[illegible], en tout 3117 balles. Expédiées pendant le même temps pour Liverpool 3012 balles; Havre 364, Tampico et Mexique 355, New York 16, Boston 1470, Philadelphie [illegible], Baltimore [illegible], en tout 6417 balles, ce qui fait une [illegible] de 1319 balles, et laisse en mains [illegible] navires [illegible] de 292,721 bal[illegible].

ETAT DU COTON.

1846 Sept 1er. Stock en mains....		6,543
Arrivé durant les trois jours...	3 117	
Arrivé antérieurement........	192,624	
		495,741
		702,280
Expédié durant les trois jours....	6 4 6	
Expédié antérieurement........	487 102	
		493 599
		208 721

Nous avons fait remarquer dans notre dernier rapport, que le marché au coton était calme et que maintenant les cours précédents... calme à regret et les ventes n'a[illegible] tant de [illegible] hausse. Hier matin [illegible] les nouvelles [illegible] d'Europe avaient été reçues [illegible] qu'elles étaient d'une nature favorable. Les achats ont été en conséquence très actifs, et il s'est fait [illegible] 9000 balles. La [illegible] hausse de [illegible] cent. La [illegible] ports, mais le marché n'a pas [illegible] que [illegible] aussi bien qu'acheteurs [illegible] avant d'entrer en opération. Les ventes ont été de 1940 balles à des prix montrant une hausse [illegible] cents sur nos cours précédents. [illegible] nous les [illegible]

VENTES.—[illegible]

TABAC.—Arrivé durant ces trois derniers jours 777 boucauts. Expédié pendant le même temps pour Philadelphie 100 boucauts, Baltimore 30 boucauts; en tout 130 boucauts. Stock en entrepôt et à bord de navires 17 197 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1846 Sept 1er. Stock en mains.....		17 046
Arrivé durant les trois jours.....	777	
Arrivé antérieurement.....	21,849	
		22,626
		39,672
Expédié durant les trois jours....	130	
Expédié antérieurement.....	22,345	
		22,475
		17,197

Les demandes sur cet article continuent à être très actives, et les ventes, depuis notre dernier rapport, ont été de 700 boucauts, faites principalement pour le continent européen. Les prix sont bien soutenus, et nous continuons nos côtes précédentes; à savoir: inférieur 1⅜ @ 2⅛, commun 2⅜ @ 3⅛; fair 3⅜ @ 4; fin 4⅝ @ 5, de choix 5⅝ @ 6⅛; feuilles à cigarres 2⅛ @ 12 cents la livre.

CAFE.—Le marché a été très languissant depuis notre dernier rapport. Il ne s'est vendu que de faibles lots de Rio de 7⅛ @ 7⅜ cents la livre.

SUCRE.—Les transactions ont été modérées depuis notre dernier rapport; elles se sont élevées @ 450 boucauts à des prix courant de 5⅛ @ 7⅛ par livre, pour les qualités extrêmes. Il ne s'est rien fait sur l'habitation.

SUCRE HAVANE.—Les affaires ont été très limitées, et les prix n'ont subi aucun changement. Le stock est abondant.

MELASSES.—Pendant ces derniers jours le marché a été calme. 700 barils rectifié ont changé de mains de 20 @ 20½ par gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les affaires sont bornées à de petits lots à nos anciens cours.

FARINE.—Ce marché a été très ferme. Les ventes se sont élevées à environ 15,000 barils, généralement @ $6 pour de l'Ohio. Le stock en journée d'aujourd'hui les détenteurs demandaient des prix plus élevés par suite des nouvelles favorables venues d'Europe, mais les acheteurs attendaient que les nouvelles nous fussent arrivées en plein. Les prix demandés sont $6 12½ @ $6 25 par baril.

GRAINS.—Les transactions en maïs, mercredi dernier @ environ 35,000 boisseaux aux anciens prix. Hier, l'annonce de l'arrivée des nouvelles d'Europe favorables à cet article ont porté les détenteurs à hausser leurs prétentions et les transactions s'élevaient @ 15,000 boisseaux à des prix un peu plus élevés. Aujourd'hui les détenteurs ont obtenu une hausse de 5 cents, en laissant cependant le marché incertain. Les acheteurs attendent pour opérer d'avoir reçu leurs correspondances. Quelques ventes ont eu lieu @ 75 cents par boisseau et l'on demande maintenant 80 cents. BLE.—Environ 40,000 boisseaux ont été vendus hier et le jour précédent généralement @ $1 10; les détenteurs aujourd'hui demandent $1 25. Les AVOINES se vendent 45 cents par boisseau.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché aux provisions est ferme, mais les transactions sont de peu d'importance. PORC.—1,300 barils environ ont changé de mains aux taux précédents, savoir: $16 pour le mess, $12 75 @ $13 pour le prime. BOEUF—Il ne se fait rien d'important. Nous cotons mess, $14 @ $14 50, prime $11 75 @ $12 par baril. GRAISSE.—Les transactions ont été modérées, les prix sont 7 @ 9 cents pour les qualités extrêmes. BACON.—Il y a de l'activité sur ce marché, les prix sont bien soutenus. Nous les cotons plats côtés 8 @ 9, épaules 5 @ 6 cents, jambons 6 @ 11 c. par livre. Beurre de l'Ouest se vend de 10 c. @ 12½ cents, et le fromage 10 @ 11 c. par livre.

CHANGE.—Le marché est déprécié, les cours ont fléchi. Nous cotons Sterling 4⅞ @ 5⅞ pour cent de prime. France 5 f. 40 @ 5 f. 42½. New-York à 60 jours 1⅞ @ 2⅞ pour cent d'escompte; à vue ⅜ @ ⅞ pour cent d'escompte.

FRETS.—Il n'y a eu aucun mouvement sur ce marché. Les cours sont les mêmes.

COMMERCIAL D'EUROPE.

PAR LE STEAMER CALEDONIA.

Londres, 20 avril.—Marché aux grains.—Pendant la dernière quinzaine de grandes opérations ont eu lieu en blé, farine et maïs, et la baisse des derniers jours de [illegible] ... [illegible]

---

notre approvisionnement est presque épuisé; le stock de farines américaines est tellement réduit que les meilleures marques obtiennent facilement un shilling de plus par baril que le 12.

20 avril.—Hier 19, il y a eu dans le marché une activité peu accoutumée, et presque tout ce qui était à vendre a été acheté pour la France et la Belgique à 6s. par quarter au dessus des prix de la semaine dernière.

MARCHÉ AU COTON,
Semaine finissant le 16 avril.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis ont eu pour effet d'augmenter la demande, pour la consommation intérieure, la spéculation et l'exportation; les prix ont augmenté de ⅜ d. à ⅛ d. par livre pour les américains. Les nouvelles apportées par le steamer de Boston, arrivé hier, d'une grande diminution dans la récolte, on anime la demande; à la clôture du marché les cotons américains avaient haussé de ⅞ d. à 1/4 d; et toutes les autres sortes de 1/8 d. à 1/4 d. par livre.

Les spéculateurs ont pris: 26,530 balles américain, 1,000 égyptien et 3 780 surat; l'exportation, 1,850 balles américain, 230 Pernambuco, 50 Maranham et 170 Surat.

—Ventes de la semaine: 66,130 balles.

Revue des 17 et 19 avril.—Depuis le 16, la demande s'est modérée, les ventes ne s'élèvent pas au delà de 7 à 8,000 balles; les prix ont un peu fléchi et le marché est calme.

Les ventes d'hier ont été de 2,000 américain de 6 3/4 d. à 7 1/4 d., 100 Pernambuco à 8d.; 100 egyptien de 7 3/4 d. à 8 1/4 d; et 300 Surat de 4d. à 5 d.—Le marché se ferme avec une baisse de 1/8 d. par livre.

Cotes.—Georgie, de 6 7/8 à 7 1/4; Mobile, de 7 1/4 à 7 1/2; Nouvelle-Orléans, de 7 1/2 à 8 d.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1847.

AVIS est donné aux personnes dont les propriétés sont assurées à la Compagnie d'Assurance d'Orléans et à la Compagnie d'Assurance des Négociants, que l'illumination ne sera pas considérée par les dites compagnies comme une infraction aux clauses des polices d'assurance.

J. M. LAPEYRE,
Président de la Compagnie d'Assurance d'Orléans.
JOHN PEMBERTON,
Président de la Compagnie d'Assurance des Négociants.
15 mai

GRANDE SOIRÉE.
Départ du bateau à 9 heures.

LES personnes invitées à la soirée de M. F. Bossblanc, qui aura lieu dans la Paroisse de Jefferson, samedi prochain le 15 courant, trouveront le bateau au Ferry de la 1ère Municipalité, leur disposition, à 9 heures très précises.
l'amigo—l'Ile Piastre. 10 Mai—4f

Mme Vve N. BOUNY prévient les personnes qui lui accordaient leur confiance, qu'elle vient d'établir une nouvelle boulangerie, rue des Champs Elysées, à l'encoignure de la rue Casacalvo, et qu'elle apportera les mêmes soins et la même exactitude à les servir. 15 mai.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La compagnie se réunira à pied sur la Place d'Armes, samedi prochain, 15 du courant, à 5 heures précises de l'après-midi, afin de faire partie de la procession qui aura lieu en l'honneur des faits glorieux de l'armée nationale.

Par ordre du capitaine.
CONSTANT LACON,
14 mai Marechal des logis chef

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compania se reunirá en el paraje de costumbre con uniforme canana y bayoneta, hoy 15 del corriente, para unirse en procesion, en celebridad de las victorias que han obtenido las armas Americanas en Mejico.

Nueva Orleans, 15 mayo de 1847.
De orden del capitan
M. BORDAS,
15 mai Sargento primero.

CAZADORES DE ORLEANS.
Segun orden del Cuartel general.

La compania se reunirá sabado 15 del corriente, á las 5 de la tarde, con casaca de paño y pantalon blanco, solo con sable; la reunion en el parage de costumbre. Se recomienda la mayor puntualidad y asistencia.

De orden del Capitan,
JUAN J. RICO, sarg. 2o.
N. Orleans, 14 de mayo 1847

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.
Revista de Inspeccion.

La compania tomará las armas y se reunirá en paraje acostumbrado, el domingo 23 del corriente, á las 7 1/2 en punto de la mañana, con uniforme de verano,

De orden del Capitan,
M. BORDAS, Sargento 1o.

PERDU ou égaré.—Entre le 20 et le 25 juin 1846, un billet portant la date 15 juin 1846, souscrit conjointement par Henry Tacky et Nicolas Glazer à l'ordre, à un an de date, signé le vant [illegible] Louis T. Caire, notaire en cette ville, et garanti par hypothèque. Le présent doit valoir avant et après, entre les mains des tireurs d'Al[illegible] [illegible] 25 juin.

A VENDRE pour cause de départ, une propriété située au Bayou St-Jean, d'une contenance de trente deux arpents de superficie, ayant maison de maître, cases à nègres, écuries, etc. [illegible] ... entre Bourgogne et [illegible].
ALBIN MICHEL.

CONDUITE au dépôt de la Dix-huitième Seconde Municipalité, coin des rues Robin et Annunciation:

Un cheval gris, de 15 1/2 mains, crinière et queue longues, les deux pieds de devant ferrés. [illegible]

Une petite pouliche noire, âgée d'environ 6 mois, une tâche blanche sur le front de la face. [illegible]

Si ces animaux ne sont pas réclamés avant le 21 du courant, ils seront vendus à l'endroit habituel par R. Kerrison, encanteur.
G. VAN BUREN,
15 mai—3en1b Premier Lieut. garde de nuit

HUILE DE LIN—10 barils huile de lin, première qualité, en débarquement du navire Gov Jones, à vendre par D. LANATA,
15 mai 9 rue Jefferson

COGNAC AU DRAWBACK—10 demi pipes cognac qualité première preuve marque A. Durand Jne. en débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux, ayant droit au drawback, à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

SAUCISSONS DE GENES ET DE BOLOGNE—6 caisses, à vendre en gros et en détail par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

VIN HAUT SAUTERNE—250 caisses vieux Haut Sauterne, bouteilles étiquetées, à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

AVIS.—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidants, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
1dec—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importation, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il accepte les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

MACHINE A VENDRE.

UNE machine à dessécher, complète, chaudières, &c., qui conviendrait aussi pour un moulin à sucre. S'adresser à ROBERT MURPHY,
13 mai. 62, Vieille Levée.

SUCRE—300 caisses blanc, jaune et brun, en magasin, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
28 av 32, Vieille Levée.

INDIGO—6 surons Guatemala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
28 av 32, Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN.—10 demi pipes Cognac Pellevoisin, 4eme preuve.
20 quarts do do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
28 av—1m 99, rue de la Douane.

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux—400 caisses vin rouge bon ordinaire, 300 caisses vin blanc, Barsac; 60 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par D. LANATA,
9 rue Jefferson.

50 CAISSES liqueurs superfines assorties.
25 do absinthe.
100 do vin rouge, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
28 avril—1m 99 rue de la Douane

SUCRE HAVANE—50 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20av 34 Vieille Levée.

SUCRE Havane—100 caisses florete et jaune débarquant du brick Lima, à vendre par
L. CANTIN, 42, Gravier

A VENDRE, en débarquement du brick Californie, venant de Bordeaux:
48 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2,
10 barils par 20 gallons Cognac,
16 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau de vie, par
NUMA LACOSTE,
1er mai 103, rue Royale.

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;
Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;
Papier pour quincailliers et pour échantillonner;
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent,
7 mai—1an 6, Front Levée.

A vendre à des prix modérés les articles suivants convenables pour le marché mexicain,
500 gallons cerise; 20 caisses absinthe.
40 caisses kirsch;
50 do curaçao grand et petit modèle.
50 do marasquin; 30 do Dantzick.
20 do eau verte.
100 paniers anisette, superfine et fine.
500 gal. anisette, superfine, fine et ordinaire.
R. PETITRIEN,
21 av 46, Quartier, entre Condé et Vieille Levée

VINS en barriques.—500 barriques Montferrant, St-Emilion, St-Estephe Médoc, St-Julien Médoc, Château Margaux, Château d'Aligre, Château Beychevelle, Château Lafitte et Château Léoville, à vendre par NUMA LACOSTE,
20av 103, rue Royale.

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses factures:—
60 barriques vin Bordeaux, bon ord. div. marques,
40 do do pour famille,
12 do do Château-Lafitte, vieux,
10 do do de Bergerac, 1ère marq.
130 barils vin blanc, Haut Sauterne, vieux,
6 1/2 pipes Cognac J J Dupuy, 4me preuve,
[illegible]
[illegible]

VENTE DE BELLES PROPRIETES, EN PLEIN RAPPORT.—SUCCESSION MACARTY.

☞ Les spéculateurs et capitalistes se rappelleront que c'est le 17 mai courant que commence la vente sans réserve des immeubles de la dite succession, parmi lesquels se trouvent:—1o La belle résidence qu'habitait feu L. B. Macarty; 2o L'hôtel Conti; 3o Plusieurs maisons sur la Vieille Levée, près la Halle aux Boucheries; 4o Plusieurs magasins, sur la Nouvelle Levée, Seconde Municipalité; enfin, des terrains de valeur, en grand nombre.

Pour les détails, dimensions des terrains et description des bâtisses, voir les annonces dans une autre colonne. 10 m10f

☞ BRULURE.—La semaine passée deux enfans ont été si horriblement brûlés, qu'ils n'ont pu échapper à la mort. Si des amis avaient eu en leur possession du *remède magique de Connell*, il est probable qu'on leur aurait sauvé la vie, et de plus cette forte brûlure eut été guérie sans lui faire la moindre cicatrice. Combien de tems les parents négligent-ils de se procurer ce remède extraordinaire, lorsqu'ils devraient constamment l'avoir dans leur maison. (*N.-Y. Sun*)

Le remède magique non-seulement guérit les brûlures, mais encore les boutons de fièvre, les ulcères, les inflammations, le tic douloureux, &c. &c. Il est vendu chez MM. Comstock & Co, 39, rue Poydras, seulement. 10mai

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.

☞ Personne ne doute qu'en excitant les racines et la peau de la tête, une belle chevelure ne puisse être produite. Lorsque les racines sont en vigueur, un rendu de peau morte s'échappe de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lisse. Ainsi lorsque les racines sont fermement prises, rien ne peut empêcher la croissance d'une superbe chevelure.

Le Rénovateur de Jones produit les effets que nous avons énumérés ci-dessus. Nous prions ceux qui doutent de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable.

(Du New-York Sun, décembre 1841.)

Un de nos jeunes amis, demeurant rue Bleeker, et bien connu dans Wall Street, fut attaqué d'une fièvre, les cheveux du couronnement de la tête sechèrent, ceux des côtés de la tête devinrent roux, secs et remplis de peaux mortes. Par l'usage du Rénovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.

Pour teindre les cheveux rouges, gris ou autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de Dalley, No 151, Chartres.
10 mai

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
Le 10 mai 1847.

Conformément aux résolutions adoptées le 3 mai courant, par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, engageant le Maire à fixer un jour où les citoyens de cette ville seront appelés à témoigner par une illumination générale l'admiration et la reconnaissance que leur inspirent les brillants faits d'armes des officiers et soldats Américains dans les plaines du Mexique, le soussigné, Maire de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'inviter respectueusement tous les citoyens des trois Municipalités à illuminer leurs maisons et hôtels dans la soirée de samedi, 15 du courant, les Conseils Municipaux sont également invités à faire illuminer les places et édifices publics, et les capitaines de navires qui se trouveront dans le port à pavoiser leurs bâtiments depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Lampions! Lampions!

LES soussignés offrent à vendre à très bas prix des Lampions pour l'illumination générale qui doit avoir lieu samedi le 15 courant, et recevront jusqu'à vendredi des commandes pour toute quantité.
S. MASPLREAU & Co.
11mai 22, rue Condé

VINS pour familles—26 barriques en débarquement du brick Pioneer venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
12 mai—6 No 90 St Louis.

VIN BLANC—21 demi barriques en débarquement du brick Pioneer venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
12 mai—6 No 90, St Louis

VIN DE CATALOGNE—200 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
12 mai—6 No 90, St Louis.

SOCIETE.—Les soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de HENRY TETE & CO. pour l'entreprise de tous genres d'affaires en commission.
HENRY TETE,
1mai—1m A. VERLOIN DE GRUY.

Bureau de Placement

POUR LES PERSONNES DES DEUX SEXES.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a transféré son bureau, rue Ste Anne, encoignure Condé, vis-à-vis du Cosmopolite Exchange. Il espère par ses soins et son exactitude mériter la confiance du public.

Les personnes qui auront des travaux de quelque nature que ce soit à faire exécuter, [illegible] ... à l'avance.
1mai—2 L. CATOIR.

MME MAUGEY née Desreveaux, sage femme, reçue par la faculté de médecine de Paris et de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les Dames de la ville, et le public en général, qu'à dater de ce jour, le 1er mai, sa maison d'accouchement est actuellement rue Royale, No. 149, entre Toulouse et St Louis. Des chambres convenables y sont disposées afin de recevoir les Dames pensionnaires et qui désireront au besoin y faire leurs couches. Mme Maugey soigne, vaccine, et donne ses soins à toutes les maladies des dames et enfants.
1er mai—2m

A VENDRE une jolie propriété située dans la première Municipalité, faubourg Tremé, ayant 96 pieds de profondeur, en face de la rue Dumaine, sur 130 pieds de profondeur, entre les rues Galvez et Miro, il y a sur le dit lot de terre, une maison composée de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie devant et derrière, cellier et cuisine. Aussi cuisine, puits, leux cabinets.

Un autre lot de terre, ayant 40 pieds de face à la rue Miro, sur 120 pieds de profondeur, joignant le lot précédent par la profondeur.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou au No 230, rue Bourbon. 28 avril—15f

TABAC à priser de toutes qualités tels que:—A la rose, Macaouba, Scott, Irlandais, &c. En débarquement et à vendre par H. Bonnabel Pharmacien, rue Tchoupitoulas et Natchez. 1mai

TOURNIQUETS dits de Campagne, aiguilles de chirurgien, trousses, instruments pour dentistes, appareils à fractures, pompes à estomac, appareils à ventouse, trocarts, scarificateurs, seringues de toutes grandeurs, à vis et sans boite &c., &c., maintenant dans le port, à vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien.
1mai Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

SANGSUES—Quelques milliers reçues depuis quelques jours et à vendre par
H. BONNABEL,
8mai Coin Natchez et Tchoupitoulas.

GRAINES FRAICHES—Par le Memphis, de New-York, un grand assortiment de graines pour les semailles de printemps, betteraves, haricots, choux, carottes, laitues, persil, navets, etc.
1 mai W. DINN, 11 Commune

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haies. Les épines de ce bois sont si fortes que le bétail ne peut le traverser. Encore aussi la haie est très fourrée. W. DINN,
11 Commune

EAU DE VIE de la Rochelle
5 demi pipes Cognac, 4e preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do do
à vendre au débarquement du Pionier, par
8 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

SUCRE Havane—102 caisses, en débarquement du brick Orleans, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 mai 32, Vieille Levée.

POIS vaches de la Caroline—A vendre au magasin de W. DINN, 11, Commune. 8mai

CIGARES de la Havane—200,000 des meilleures fabriques et qualités assorties, à vendre par B VALLS, 26, Commune

TABAC de la Havane—60 balles pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS,
8 mai 26, Commune

CAFE DE LA HAVANE—70 sacs, à vendre par B VALLS 26, Commune.

AMANDES amères—500 livres, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

AMANDES douces écossées—120 caisses, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—250 caisses blanc et jaune, à vendre en magasin, par
B VALLS, 26, Commune

VIN DE JEREZ—80 barrillets de 18 gallons, à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

HUILE DE PEPPERMINT—3 estagnons à vendre par B. VALLS, 26 Commune.

RIZ de Charleston—75 boucauts, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

BOTTES, Souliers et Brodequins—72 caisses, actuellement en débarquement de la barque John Benson, et à vendre par
G W DUNBAR,
8mai 30, rue de la Douane

HUILE Plagniol et Marcellin Sue—200 paniers de 12 bouteilles et 24 demi bllles, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE,
1er mai 103, rue Royale.

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, RUE BOURBON No. 118,

Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise; et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141. 25 nov—1an

VOITURES.

LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leur achat ailleurs.
A. E. CRANE, 66, St Charles,
19 déc—6m en face du Commercial Exchange

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique;
Plâtre de Paris; Poil à plâtre;
Poussière de marbre;
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole;
Chaux pour sucre en boucauts et barils;
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co,
18nov 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité

FOIN—150 balles du Nord, en débarquement de la barque Tecumseh, à vendre par
J W STANTON,
28 av coin Magasins et Lafayette

CIGARES.—70,000 cigares Millar, en débarquement de la barque Catherine de la Havane, à vendre par BARAK, GUEYBOUZE & Co,
28av 11 & 13, St Louis.

MAGASIN DE GROCERIE A VENDRE.

LES soussignés désirant changer leur genre d'affaires, offrent à vendre leur établissement, situé rue St-Charles, entre Gravier et Commune, ... [illegible]
11 mai—3 [illegible] HALSTON FRERES.

CONSERVES américaines nouvellement reçues et à vendre par le soussigné:
Pâtés de bécassines; do ortolans
do de pluviers; do grives.
Pâtés truffés;
45 meules fromage de Gruyère.
Un assortiment de groceries pour famille, à vendre par J FISSE.
13 mai Encoignure St Pierre et Royale

☞ AVIS.—Le navire Vesta, capt. Soubry venant du Havre, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires devront prendre leurs permis en douane et recevoir leurs marchandises sur la Levée. Les colis restant après cinq jours seront envoyés en entrepôt.
JENKINS & TIGLER,
13 mai 95, Commune.

UN monsieur, qui désire apprendre le Français, désirerait trouver une famille respectable, créole ou on pourrait lui donner d'une manière permanente et comme seul pensionnaire, le logement et la table. Cette personne est disposée à se soumettre à des conditions libérales si elle trouve sa convenance. Les meilleures recommandations devront être échangées. S'adresser par la poste à la lettre M., No 117. 14 mai—6

AVIS aux acheteurs de marchandises sèches, toiles cirées, tapis, nattes, transparents &c.

Les soussignés, vu l'état avancé de la saison et l'abandonne de leur stock, vendront à partir de jour, et jusqu'au 1er juillet 1847, tous les articles de leur commerce, à un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.

Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co.
14 mai 96, Chartres et 27, Douane

A vendre une Grocerie,

SITUEE à l'encoignure des rues Conti et Bourbon, le stock de marchandises et l'installation, avec une vente assurée et de bonnes pratiques.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, au magasin. 14 mai—2f.

JUS DE CITRON FRAIS ET PUR, dernièrement reçu et à vendre en gros ou en détail, par
H. BONNABEL, droguiste,
14 mai 6, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES de l'Etoile—150 caisses en débarquement du vapeur Pontiac, à vendre par
14 mai W. H. SIMMONS, 44, Poydras

WHISKEY—250 barils rectifié en magasin et à vendre par W. H SIMMONS,
13 mai 44, Poydras

GRAISSE & WHISKEY 5 barils graisse No. 2, 14 barils vieux Whiskey Monongahela, à vendre pour clore une facture par
14 mai W. H. SIMMONS 44 Poydras

GOMME COPALE—6 balles en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
4 mai 32 Vieille Levée.

CAFE HAVANE—250 sacs fin vert, vendre par
10mars L. CANTIN, 42, Gravier

Grand assortiment de marchandises sèches sauvées de l'incendie.

LE soussigné offre de vendre pour $20,000 de marchandises sèches, convenables pour familles, habitations, &c. qu'il a sauvées de l'incendie de son ancien magasin. Comme ces marchandises sont variées, elles seront vendues à très bas prix pour clore les affaires de cette saison.

Aussi—par les derniers arrivages de New York, provenant d'achats à l'encan.

40 caisses de marchandises nouvelles de printems et d'été qui seront vendues au dessous du coût d'importation, pour terminer.

Un grand assortiment de mousselines et linons depuis 12 1/2 jusqu'à 35 c la yarde.

10 caisses calic de nouveaux très bon marché.

6 do mouchoirs de batiste, 300 douzaines bas, bon marché. 500 yardes de Barege à environ moitié prix de ce qu'on les vendait avant; 10 caisses toile d'Irlande. C. M. SIMPSON,
7av 61, Chartres, 2 portes après la rue Bienville

SAUCISSONS DE LYON—6 barils saucissons de Lyon, en débarquement du navire Taglioni, capitaine Rogers, venant du Havre, à vendre par
NUMA LACOSTE,
20 av 103, rue Royale

Toiles d'Irlande pour familles.

RECEMMENT reçu directement des manufactures, un grand assortiment de toiles d'Irlande, de linons, linges de table, serviettes damassées, toile à draps, essuie-mains huckaback, et diaprés oeil de perdrix. Le tout sera vendu à diminution de prix, par A. C. GOUGH,
27av— 28, Chartres.

Importation directe

150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques.
60 barriques vin rouge, pour famille, 1844,
15 do vin Haut Brion, 1834,
100 do Blanc Sauterne et Haut Barsac,
30 do Haut Sauterne, 1839,
150 caisses St Julien, 25 do Lafitte, 1834,
25 do Haut Brion, 1834,
25 do Latour 1837,
50 do cerises à l'eau-de-vie,
40 do fruits assortis do
40 do pruneaux en paniers,
1000 boîtes sardines, marques différentes,
50 paniers anisette super. Bordeaux, 50 do fine, 25 do huile Plagniol, 25 do Champagne,
6½ pipes cognac, de J. J. Dupuy,
40 caisses liqueurs fines, 30 do superfines,
200,000 bouchons assortis.
GARNIER, Frères,
2mars Rue de Chartres No 145.

LOUIS DELETRA, ex-député officier national de la douane, a l'honneur d'informer ses amis et les négociants importateurs en général qu'il a ouvert, rue de la Douane, encoignure Chartres, en face de la Douane, un bureau de courtage et d'agence maritime et commerciale. Il se chargera de toutes espèces d'affaires de douane telles que: Entrées de marchandises d'importation, entrées de drawbacks, d'emmagasinage &c., entrées et expéditions de navires, règlements de réclamations arriérées &c. L'expérience qu'il a acquise pendant près de dix années consécutives d'emploi assidu à la douane lui assurent, il ose l'espérer, le patronage de cette grande communauté commerciale, et il s'engage à justifier la confiance des personnes qui l'emploieront. 7 mai—30

Avis Maçonique.

LE nouveau Temple Maçonique, encoignure des rues Baronne et Perdido, sera dédié, avec les cérémonies d'usage, lundi 31 mai 1847.

Tous les Maçons réguliers sont invités à assister à cette solennité, dont un programme sera publié en temps convenable.
A. J. WILLIAMS, Comité
6mai—1tj W. H. HOWARD, d'arrangement.

Mme et M. Dufour,

CELEBRES physionomistes et phrénologistes, peuvent être consultés tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir, rue DAUPHINE, No. 161.

M. et Mme. Dufour ayant depuis longues années pratiqué cette science astrologique dans ses branches les plus essentielles, la phrénologie et la chiromancie, offrent leurs services au public. Les succès qu'ils ont obtenus dans ces différentes sciences les engagent à en faire l'application aux portraits au Daguerréotype et à donner un horoscope écrit sur chaque portrait qui leur sera adressé. Ils ont la conviction que les résultats qu'ils sont à même d'offrir au public, garantira leurs professions de toute qualification fâcheuse ou arbitraire. 7mai

A la grande variété.
49 et 50 rue de Chartres.

COUTELLERIE à bon marché—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, que désirant réduire son stock de coutellerie de famille, il vendra au prix coûtant une grande quantité de couteaux fins et ordinaires, manches noirs, buffle et os, fourchettes à une et à deux branches, couteaux et fourchettes à découper, de toute espèce, fourchettes et couteaux argent d'Allemagne, cuillères à café en bon plaqué.
10 mai B. PIFFET

L. BINOCHE.

DEVANT partir incessamment pour France, et ayant l'intention de renouveler entièrement son stock, à l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans et les étrangers qu'il offre en vente toutes ces marchandises au Prix Coutant de France, dans son magasin à l'encoignure des rues Chartres et Bienville. 10mai—15

Cours de Dessin linéaire théorique et pratique.

M. COSNIER ouvrira, le 15 courant, un cours de dessin linéaire qui comprendra à la fois des leçons théoriques qu'il donnera de 7 à 8 heures 1/2 du soir, dans son office, passage de la Bourse, No 20, et des applications pratiques qu'il enseignera sur le terrain. 8 mai—15

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

Vignettes et Portraits.

50 PLANCHES SUR ACIER, par MM. E. Charpentier, Kare, Girardet, Massard, Morel, Pacio, gravées par MM. Audibran, Dreyer, Geoffroy, Goutiere, Hopwood, Outhwaite, Revel, Ronargue, Tavernier et Vallot.

PROSPECTUS.

Cette collection de Vignettes et de Portraits est exécutée spécialement pour l'histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers; ce ne sont point des sujets pris au hasard, copiés d'après des tableaux connus, pouvant illustrer avec la même convenance tous les livres écrits sur la même époque; une telle illustration ne pouvant répondre à ce que les lecteurs du livre de M. Thiers ont le droit d'attendre de ses éditeurs.

Cette Collection ne peut se joindre qu'à l'Histoire du Consulat et de l'Empire par M. Thiers; elle n'est pas faite d'une manière générale pour tous les livres écrits sur cette époque.

Cette Collection de Vignettes et Portraits, exécutée spécialement pour l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers, se compose de 50 planches, en 10 livraisons. Elle peut être adaptée à l'édition de Paris comme à celle de la Semaine Littéraire, publiée à New-York, ou faire un très joli volume à part.

Les 5 premières livraisons sont prêtes à être délivrées aux souscripteurs, à la Librairie de
Vr HEBERT,
149, rue de Chartres.

N. B.—Le prix de la souscription est de $5 pour l'ouvrage complet. 13 mai

JALAP—14 balles jalap première qualité, à vendre à l'entrepôt par
BERTRAND & SIBOR,
13 mai Encoig. Royale et Bienville.

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses sucre jaune en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13 mai 34, Vieille Levée

Raffineur de sucre demandé.

ON a besoin d'une personne connaissant parfaitement l'art de raffiner le sucre. Cette personne trouverait un bon emploi permanent dans une raffinerie à la campagne. Il n'est pas nécessaire de se présenter si l'on n'est muni de bonnes recommandations. Pour plus amples renseignements, s'adresser à HEPBURN & TURPIN,
12 mai 21 Vieille Levée

LES soussignés ayant acheté le fond d'un magasin de marchandises sèches, offrent ces marchandises au-dessous des prix ordinaires. Leur assortiment se compose des articles suivants: mousselines et linons français, barège, mousseline suisse, jaconats, chals et écharpes de barège, mouchoirs de batiste, robes de mousseline suisse brodée, jaconats, etc. etc. W. M. & J. LAPSLEY,
12 mai—6 17 Chartres

$50 de recompense.

PARTI marron de chez les soussignés le 4 mai courant, le nègre ISAAC, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, parlant doucement, ayant les pieds grands et plats, très fortement constitué, ayant servi comme manoeuvre pour les maçons. On suppose qu'il a été embauché par quelque personne blanche. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis suivant toutes les rigueurs de la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera le dit nègre.
JAMISON & McINTOSH, rue des Magasins,
14 mai—3 Entre Duplantier et Borthelemy.

SUCRE—1187 caisses, en débarquement des bricks Salvadora et Lima venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
21 av 22, Vieille Levée

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1847.

LES actionnaires de cette Institution sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au Bureau de la Banque, samedi, 22 mai prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M., à l'effet d'élire trois directeurs, conformément à la troisième section d'un acte de la législature, approuvé le 8 avril 1847, intitulé "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des banques hypothécaires."
U. BAILLY,
17 av—1tj Président du bureau des commissaires

ANIS est par le présent donné aux actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qu'en vertu de la 3me section d'un acte intitulé "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des Banques hypothécaires", et approuvé le 8 avril, une assemblée des dits actionnaires aura lieu en la maison de Banque, le samedi 22 de mai de dix (10) heures du matin, à [illegible] l'effet d'élire trois Directeurs.
Banque des Citoyens.
Nouvelle-Orléans, le 16 avril 1847.
19av—6 en33 Y. ALLAIN, Président

Terres dans la paroisse Concordia.

PORTIONS fractionnelles, Nos 11, 12 et 13 dans le township No 4 Nord, rangée No 8, contenant ensemble 505 09|100 acres.

Portions fractionnelles, Nos 7, 8, 9 et 10 dans le dit township et rangée, contenant ensemble 533 100 acres

Portions fractionnelles Nos 25 et 21 dans le township No 3 Nord, rangée No 8 Est, contenant ensemble 231 6[illegible]|100 acres

Lot No 18, dans le township No 8 Nord, rangée 9 Est, contenant 273 65|100 acres.

La moitié indivise (partie ou moitié des sections fractionnelles Nos 1, 2 et 10, dans le township No 7 Nord, rangée No 9 Est, contenant ensemble 1.150 acres, ensemble avec toutes droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et appartenances aux dites terres qui lui appartiennent ou en dépendent de quelque façon que ce soit.

La moitié indivise, partie ou moitié des sections fractionnelles, Nos 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 dans le township No 8 Nord, rangée No 9 Est contenant par estimation 3,617 acres 50|100

La moitié Est du quartier Sud Ouest de la section 3 dans le township No 9 Nord, rangée No 10 Est contenant 80 acres.

La moitié du quartier Nord Ouest de la section 8, dans le township No 9 Nord, rangée No 10 Est, contenant 80 acres, ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et appartenances sur les dites terres, qui lui appartiennent ou dépendent de quelque façon que ce soit.

Ces terres ci-dessus sont à vendre. On peut avoir le plan chez HEPBURN & TURPIN
7 avril—1m 21 Vieille Levée

LOUIS DUPIERRIS invite ses amis et connaissances qui désirent du terrain ou habiter, de s'adresser chez MM. Mairy Frères, [illegible] de la rue Bourgogne et Hôpital.
Demeure: Rue Annette, entre Urquhart et Moreau.
[illegible]—1m

INSTITUTION, rue Royale, No 341

APRÈS nombreuses sollicitations M. Mayer [illegible] connaît l'habileté et le zèle, [illegible] décidé à fonder un établissement [illegible] cours commenceront à neuf heures [illegible] jusqu'à trois ou six heures du soir [illegible] des parents.
[illegible]—$4, 6, 8 ou 10, selon l'âge.
M. GUILMETTE,
[illegible] Professeur d'Anglais

A VENDRE:

DEUX propriétés très bien situées dans la 1ère Municipalité, savoir:—1 ne [illegible] maison, rue des Remparts, entre les rues [illegible] et Orléans, face à la place du Congo, sous le No 174 [illegible] ... [illegible]

A LOUER.

Une maison de maître située à la Pointe Coupée, à environ [illegible] du Bayou Sara. La maison [illegible] ... [illegible] à Valeton [illegible]

Nouveautés Littéraires.

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

REÇU par le navire Taglioni, du Havre, les ouvrages suivants:
Grandville—Les Fleurs animées, 2 vol.
Paul Robert—4 roses politiques, 1 v.
Chansons [illegible], 1 v.
Thiers—Révolution française, nouvelle édition, 4 volumes, Ed. Charpentier,
Thiers—Histoire du Consulat et de l'Empire, tome illustré et ordinaire,
Severs—Histoire de la Bastille, suivie du Donjon de Vincennes,
Severs—Prisons de Paris,
Boujou et Monquet—Histoire d'Angleterre, 2 v.
Guerin—Navigateurs français,
Marins célèbres,
Weiss—Biographie universelle,
A. Tastu—Education maternelle,
E. Souvestre—Le Monde tel qu'il sera,
E. Briffaut—Le Secret de Rome
Du Mersan—Chansons et rondes enfantines.
Chansons nationales et populaires de la France, 1 vol.

VIN BLANC—50 demi barriques [illegible], à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
[illegible] mai 17 et 19 St Louis.

VIN ROUGE—60 barriques St Julien.
40 do do pour famille, à vendre par Eug. ROCHEREAU & Co.
13mai 17 & 19 St Louis.

MOUCHOIRS Pongee—3 caisses grande taille, à vendre par McDOWELL & FECK
[illegible] mai 28, Douane

BRIN de Fil—Extra fin et bel ordinaire, à vendre par McDOWELL & FECK
[illegible] 28, Douane

MARCHANDISES américaines, pour le marché mexicain.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des toiles bleues, bon ordinaire 4|4 et 7|8, à vendre par
McDOWELL & FECK
20 mai 28 Douane

MARCHANDISES, en entrepôt à la douane: Platille 3|4, 7|8 et 4|4, britanniques 7|8 et 4|4, bramantes 7|8 et 4|4, arabias en couleur, crées, mouchoirs, batiste, coutils, coton, mouchoirs de soie, ayant droit au drawback, à vendre par
McDOWELL & FECK
[illegible] mai 28, Douane

VIN rouge et blanc, en débarquement du navire Pioneer, de Bordeaux:
20 barils vin blanc Haut Sauterne,
20 do do Haut Barsac,
15 barriques vin rouge Montferrand,
[illegible] do do Macau, Médoc, à vendre par B. TALAMON,
[illegible] mai 142, rue Royale

CHANVRE—142 balles chanvre de Sisal, en débarquement de la goélette Apalachicola, Campeche—83 chapeaux de Campeche, Jicara—100 hamacs, à vendre par
J. F. BERCIER & Co
20 mai 54, Vieille Levée.

FIL patente—5 caisses fil patente, blanc et noir, Nos assortis, à vendre par
McDOWELL & FECK
[illegible]mai 28, Douane

VIEUX COGNAC SUPERIEUR—Conservé un assortiment complet des marques de Cognac. Castillon, Ph. Godard, &c.—[illegible] par EUGENE ROCHEREAU & Co
[illegible] 17 et 19 St Louis

VINS VIEUX en caisses—[illegible] Château Lafitte, Château Léoville, [illegible], &c. &c. &c. à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co
[illegible] 17 et 19, St Louis

SARDINES A L'HUILE—En demi, tiers et quarts de boites, des marques Philippe et Canaud, Martin, A. Canaud, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co
[illegible] 17 et 19 St Louis

CONSERVES alimentaires—En débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux
192 boîtes champignons, 200 demi do do,
200 demi-boîtes truffes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co
20 mai 17 & 19 St Louis

EN débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge Montferrand
8 do do Queyries,
16 do vin blanc Barsac
12 do do Haut Sauterne,
100 barils vin blanc Barsac,
25 demi pipes Cognac Dussault,
Et un magasin,
200 barriques vin rouge différentes marques, à vendre par D. LANATA,
20 mai 9 rue Jefferson

EN débarquement du navire Lorena, du Havre 30 caisses fromage de Hollande, à vendre par
10 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

Bureau pour la vente de propriétés.
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No 7.

ON fournira des plans représentant les propriétés en vente, à la demande du vendeur. Les [illegible] des plans ainsi que le courtage [illegible] de la vente au plus modéré.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, [illegible] ... M. Moellhausen agira [illegible] ... réussisse à conclure la transaction.
9 fev—1 [illegible]

A vendre en débarquement [illegible] Marseille:
50 quintaux amandes de Provence,
100 caisses sels [illegible]
50 do anchois à l'huile, thon mariné, olives picholines, olives vertes, câpres, cornichons et autres conserves. MARTIAL PEYRET & Co
25fev 27, rue St Louis

AVIS.—Conformément à la vingt-cinquième section d'un acte du 14 mars 1842, relatif à la liquidation des Banques, toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans, sont requises de les présenter aux commissaires, au No 35, rue du Canal, pour en obtenir le paiement.
JOHN CALHOUN,
PETER CONREY Jr,
ROBERT COPELAND.
[illegible]—3m

SUCRE DE LA HAVANE—216 caisses blanc et jaune et brun; vin de Catalogne—77 demi pipes; olives—110 barillets olives de Malaga; mouchoirs—121 balles, en bon ordre; eau de vie de Catalogne—33 futailles; miel—4 boucauts miel blanc de la Havane, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
16 av 21, Vieille Levée

VANILLE—Une caisse vanille, reçue et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
[illegible] 21, Vieille Levée

VIN de Catalogne—26 pipes vin de Catalogne, 12 demi pipes do à vendre par
HEPBURN & TURPIN
[illegible] 21, Vieille Levée

CHANDELLES—3 caisses grandes sangsues [illegible] reçues par le brick Orléans, de la Havane, à vendre par W H SIMMONS,
[illegible] 44 Poydras

TABAC DE CUBA—20 balles pour capes et tripes, articles récemment par le brick Lima, à vendre par L. CANTIN,
[illegible] 42, Gravier.